

## Communiqué de presse

TRADUCTION POUR INFORMATION – cette traduction est destinée à faciliter la compréhension de notre communiqué en langue anglaise publié sur notre site <http://www.standardandpoors.com> et est fournie à titre d'information uniquement.

### **S&P Global Ratings relève les notes du Département de l'Essonne de 'A+/A-1' à 'AA-/A-1+', anticipant un remboursement total de la dette « fournisseurs » dès 2018 et des performances budgétaires fortes. La perspective est désormais stable.**

PARIS, le 17 novembre 2017. S&P Global Ratings relève les notes de référence à long terme et à court terme du Département de l'Essonne à 'AA-' et 'A-1+' respectivement contre 'A+' et 'A-1' auparavant. La perspective associée à la note à long terme est désormais stable.

Dans le même temps, nous relevons la note du programme EMTN de 1 milliard d'euros de 'A+' à 'AA-' et la note du programme de titres négociables à court terme (« NEU CP ») de 160 millions d'euros de 'A-1' à 'A-1+'.

### **Perspective : stable**

La perspective stable reflète notre scénario central selon lequel l'Essonne maintiendra une gouvernance et une gestion financières fortes, ainsi qu'une maîtrise forte de ses dépenses de fonctionnement lui permettant de conserver un niveau d'épargne brute élevé dans les deux prochaines années. Nous anticipons que le Département parviendra à conserver des besoins de financement structurellement faibles.

### **Scénario pessimiste**

Nous pourrions être amenés à abaisser les notes du Département si un relâchement du pilotage budgétaire conduisait à des besoins de financement plus élevés, ainsi qu'à un endettement plus fort qu'anticipé dans notre scénario central. Nous pourrions également abaisser les notes si la situation de liquidité du Département se détériorait de manière significative.

### **Scénario optimiste**

Nous pourrions relever les notes si le Département générerait des excédents de financement structurels permettant un désendettement, et ce grâce à un pilotage budgétaire encore plus renforcé, tout en maintenant une situation de liquidité favorable. Nous pourrions également être amenés à revoir les notes de l'Essonne si nous révisions à la hausse notre appréciation du cadre institutionnel des départements français au cours des deux prochaines années.

### **Synthèse**

Le relèvement des notes de l'Essonne traduit notre anticipation selon laquelle, conformément à notre précédent scénario optimiste, le Département sera en mesure de rembourser la totalité de sa dette « fournisseurs » d'ici à 2018,

soit un an en avance par rapport à notre précédent scénario central. Nous considérons également que l'Essonne sera en mesure de maîtriser son endettement, grâce à un niveau élevé d'épargne brute, et à son pilotage budgétaire de qualité. Des facteurs exogènes soutiennent aussi cette performance tels que des pressions moindres sur les dépenses sociales, en lien avec la reprise économique, et sur les recettes de fonctionnement, du fait de la stabilisation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) à partir de 2018, mais également d'un niveau plus élevé des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

**Grâce à une gestion financière performante, le Département sera en mesure de dégager une épargne brute importante, tout en remboursant la totalité de la dette « fournisseurs » d'ici 2018**

Au cours des dernières années, nous pensons que le Département a été en mesure de prendre les mesures appropriées afin de s'adapter aux pressions exogènes. L'Exécutif a aussi démontré un engagement fort en termes de discipline budgétaire, en prenant des mesures permettant de rembourser la dette « fournisseurs » - qui devrait être apurée en totalité en 2018, soit un an en avance par rapport à notre précédent scénario central -, tout en maintenant un pilotage constant de sa trajectoire budgétaire. Nous jugeons la prospective financière crédible, et basée sur des hypothèses réalistes. Les objectifs budgétaires sont ambitieux, mais restent atteignables : la stabilisation de l'encours de dette en dessous d'un milliard d'euros (elle atteignait 927 millions d'euros à fin 2016), conjuguée à une accélération de l'effort d'investissement. Tout en maintenant un pilotage étroit des entités « satellites », le Département a mis en place une démarche de restructuration et de rationalisation de ces dernières, notamment dans les secteurs du logement social et du développement économique.

Nous considérons que le Département sera en mesure de dégager un niveau d'épargne brute élevé, d'environ 11% des recettes de fonctionnement en moyenne pour la période 2017-2019, tout en remboursant la totalité de la dette « fournisseurs » d'ici fin 2018. Ces solides performances budgétaires sont soutenues par des dépenses de fonctionnement stables, permises par un contrôle étroit de celles-ci ainsi qu'une moindre croissance des dépenses sociales, en particulier pour les dépenses liées au revenu de solidarité active (RSA). Nous estimons que les dépenses d'investissement devraient atteindre 170 millions d'euros par an en moyenne sur la période 2017-2019, en phase avec la période 2015-2016, permettant de limiter les besoins de financement à 0,1% des recettes totales en moyenne sur 2017-2019.

Nous pensons que l'accumulation de dette liée à ces légers déficits restera très limitée, à hauteur de 6 millions d'euros par an en moyenne pour la période 2017-2019. Nous nous attendons à ce que la dette consolidée de l'Essonne, qui inclut sa dette directe, la dette du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ainsi que les garanties d'emprunts accordées par le Département (en excluant les garanties aux opérateurs de logement social et à l'Agence France Locale - AFL), se stabilise à un niveau modéré de 90% des recettes de fonctionnement consolidées pour la période 2017-2019.

Nous estimons que l'exposition de l'Essonne à des risques hors-bilan est limitée. Les garanties d'emprunts accordées par le Département aux entités « non-dépendantes » (12% des recettes de fonctionnement à fin 2016) sont principalement liées aux opérateurs de logement social, secteur généralement peu risqué en France et faisant l'objet d'une forte supervision par l'Etat. Nous resterons toutefois attentifs aux impacts financiers des mesures nationales annoncées pour ce secteur, en particulier la potentielle réduction des loyers. Les autres garanties liées aux entités « non-dépendantes » concernent l'AFL, pour un montant restant limité à ce stade. Nous resterons attentifs à leur

évolution.

Dans notre scénario central, le ratio de couverture du service de la dette demeure élevé grâce à une gestion active de la trésorerie. Le Département dispose actuellement de lignes de trésorerie pour un montant total de 30 millions d'euros, de lignes revolving pour un plafond de 128 millions d'euros et d'une enveloppe pluriannuelle de prêt à long terme auprès de la Banque européenne d'investissement de 85 millions d'euros. Déduction faite des montants dédiés au financement des investissements au cours des 12 prochains mois, nous anticipons que l'encours moyen disponible sur ces facilités de trésorerie, ainsi que le solde moyen de trésorerie, couvriront plus de 120% du service de la dette que nous estimons à 200 millions d'euros en incluant l'encours moyen anticipé de NEU CP. Nous considérons que le Département continuera à bénéficier d'un accès satisfaisant à la liquidité externe, qui se manifeste notamment par la souscription régulière de lignes de trésorerie et d'emprunts à long terme auprès d'un ensemble diversifié de banques.

### **L'Essonne continue de bénéficier d'un environnement économique favorable lui permettant de compenser une flexibilité budgétaire limitée**

L'Essonne bénéficie d'une économie locale diversifiée, se caractérisant par des secteurs tertiaire et industriel dynamiques, d'un niveau de PIB local favorable, d'un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale, et de l'un des profils démographiques les plus dynamiques de la région Ile-de-France. La population est jeune, et le taux de pauvreté est inférieur à la moyenne nationale. Nous estimons son PIB par habitant à plus de 37 000 euros en 2016.

Ce dynamisme économique contribue positivement à la qualité de crédit du Département et atténue notre vision du cadre institutionnel des départements français, qui reste moins favorable que celle des autres échelons territoriaux français. Selon nous, les départements font face à des déséquilibres structurels entre leurs recettes et leurs dépenses dans un contexte de faible flexibilité budgétaire et d'exposition forte aux cycles économiques et immobiliers. Le contexte actuel globalement favorable sur le marché de l'immobilier et la stabilité attendue des transferts de l'Etat en 2018 après quatre années de baisse atténuent la pression sur les finances départementales. Néanmoins, ces dernières restent exposées à un retournement du marché de l'immobilier alors que les restes à charge en matière d'allocations individuelles de solidarité (AIS) restent importants, même si la croissance nationale des dépenses de revenu de solidarité active (RSA) ralentit. Nous resterons donc attentifs à une réforme éventuelle du financement des AIS en 2018 ainsi qu'aux contractualisations à venir entre l'Etat et chaque Département en matière d'évolution des dépenses et de l'endettement.

A l'instar de la majorité des départements français, le Département de l'Essonne dispose d'une flexibilité budgétaire très limitée, du fait notamment de la nature de ses compétences. Nous estimons que plus de 70% des dépenses de fonctionnement sont rigides, en particulier les dépenses sociales. De plus, la marge est également très mince du côté des dépenses d'investissement (qui devraient représenter moins de 15% des dépenses totales pour la période 2017-2019) étant donné l'engagement fort de l'Exécutif pour le soutien à l'investissement local.

### **Contact presse**

- Armelle Sens, Paris

### **Contacts analytiques**

- Romuald Goujon, Paris
- Mehdi Fadli, Paris

## Statistiques financières et économiques

Tableau 1

Statistiques financières et économiques du Département de l'Essonne					
(En millions d'euros)	2015	2016	2017(SC)	2018(SC)	2019(SC)
Recettes de fonctionnement	1 154	1 224	1 235	1 228	1 224
Dépenses de fonctionnement	1 057	1 095	1 103	1 095	1 085
Epargne brute	97	129	131	133	138
Epargne brute (% recettes de fonctionnement)	8,4	10,5	10,6	10,8	11,3
Recettes d'investissement	41	38	34	34	36
Dépenses d'investissement	166	153	155	178	175
Solde de financement après investissements	-27	14	10	-11	-1
Solde de financement après investissements (% recettes totales)	-2,3	1,1	0,8	-0,9	-0,1
Remboursement du capital de la dette	83	101	82	89	92
Emprunts nouveaux	119	81	72	101	93
Solde final	9	-6	0	0	0
Recettes fiscales modifiables à la hausse (% recettes de fonctionnement)	23,2	28,2	28,3	29,1	28,5
Dépenses d'investissement (% dépenses totales)	13,6	12,2	12,3	14,0	13,9
Dette directe en fin d'année	998	927	917	928	930
Dette directe (% recettes de fonctionnement)	86,4	75,7	74,3	75,6	76,0
Dette consolidée en fin d'année	1 143	1 103	1 114	1 126	1 128
Dette consolidée (% recettes de fonctionnement)	98,5	89,8	89,9	91,3	91,8
Charges financières brutes (% recettes de fonctionnement)	1,7	1,6	1,7	1,6	1,6
PIB local par habitant (en euros)*	37 238	37 403	38 062	38 837	39 641
PIB national par habitant (en euros)*	33 002	33 386	34 113	34 953	35 820

SC - projections du scénario central de S&P Global Ratings, scénario le plus probable.

Source: Comptes 2015-2016 du Département de l'Essonne retraités par S&P Global Ratings ; Projections S&P Global Ratings 2017-2019 ; Insee et Eurostat pour les données économiques

\*Estimations S&P Global Ratings

## Synthèse des scores

Tableau 2

Synthèse des scores pour le Département de l'Essonne*	
Facteurs clés de notation	
Cadre institutionnel	Evolutif mais équilibré
Economie	Très forte
Gouvernance et gestion financières	Fortes
Flexibilité budgétaire	Faible
Performances budgétaires	Fortes
Liquidité	Forte
Poids de la dette	Modéré

**Tableau 2****Synthèse des scores pour le Département de l'Essonne\* (cont.)**

Engagements hors-bilan

Faibles

\*Les notes de S&P Global Ratings sur les collectivités locales sont fondées sur l'analyse de huit principaux facteurs listés dans le tableau ci-dessus, conformément à notre méthodologie. La partie A de notre méthodologie "Methodology For Rating Non-US Local And Regional Governments" publiée le 30 juin 2014 indique comment ces huit facteurs sont utilisés pour aboutir à la notation.

**Statistiques : France**

Sovereign Risk Indicators, 13 octobre 2017

**Méthodologie et rapports associés**

- Methodology For Rating Non-U.S. Local And Regional Governments, June 30, 2014
- Methodology And Assumptions For Analyzing The Liquidity Of Non-U.S. Local And Regional Governments And Related Entities And For Rating Their Commercial Paper Programs, October 15, 2009
- Use Of CreditWatch And Outlooks - September 14, 2009
- Institutional Framework Assessments For Non-U.S. Local And Regional Governments, April 21, 2016
- Finances des collectivités locales : vers une poursuite de la consolidation budgétaire ?, 10 octobre 2017

Conformément à nos procédures et politiques en vigueur, le comité de notation était composé d'analystes habilités à voter dans le cadre de ce comité, suffisamment expérimentés pour posséder le niveau approprié de connaissance et de compréhension de la méthodologie applicable (voir rubrique « Méthodologies et rapports associés » ci-dessus). Au début du comité, le président a confirmé que les informations fournies au comité par l'analyste principal avaient été transmises dans les délais impartis et s'avéraient suffisantes pour que les membres du comité prennent une décision éclairée.

Après une introduction par l'analyste principal et la présentation de sa recommandation, le comité a débattu des facteurs clés de notation et des problématiques en jeu conformément aux critères applicables. Les facteurs de risque quantitatifs et qualitatifs ont été présentés et débattus à la lumière des résultats passés et des prévisions.

L'appréciation des facteurs clés de notation par le comité est reflétée dans le tableau « Synthèse des scores » publié ci-dessus. L'ensemble des facteurs de notation demeurent inchangés.

Le président s'est assuré que chaque membre du comité ait l'opportunité d'exprimer son opinion. Le président ou un analyste désigné par lui a revu le projet de communiqué de presse pour s'assurer de sa conformité avec les décisions prises par le comité. L'opinion et les décisions du comité de notation sont résumées dans le présent communiqué de presse.

Aucun contenu (y compris les notations, l'analyse de crédit qui s'y rapporte ainsi que les données, modèles, logiciels et autres applications ou résultats qui en découlent) ou partie de contenu (le Contenu) ne peut être modifié, désassemblé, reproduit ou distribué sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, ou stocké dans une base de données ou un système d'extraction, sans autorisation écrite préalable de Standard & Poor's Financial Services LLC ou des entités qui lui sont affiliées (collectivement dénommées S&P). Toute utilisation du Contenu à des fins non autorisées ou illégales est proscrite. Ni S&P, ni ses fournisseurs, ni encore leurs dirigeants sociaux, préposés, actionnaires ou mandataires (collectivement les Parties S&P) n'accordent aucune garantie quant à l'exactitude, l'exhaustivité, l'actualité ou la disponibilité du Contenu. Les Parties S&P ne sont pas responsables d'éventuelles erreurs ou omissions, quelle qu'en soit la cause, des résultats découlant de l'utilisation du Contenu ou de la sécurité ou la maintenance des données incluses par l'utilisateur. Le Contenu est fourni en l'état. LES PARTIES S&P N'ACCORDENT AUCUNE GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, NOTAMMENT MAIS NON EXCLUSIVEMENT TOUTE GARANTIE CONCERNANT LA COMMERCIALISABILITÉ, L'ADÉQUATION À UNE FIN OU À UN USAGE DONNÉ, L'ABSENCE D'ERREUR OU DE DÉFAUT INFORMATIQUE, LE FONCTIONNEMENT ININTERROMPU DU CONTENU OU SA COMPATIBILITÉ AVEC TOUT LOGICIEL OU MATÉRIEL INFORMATIQUE. Les Parties S&P ne pourront en aucun cas être tenues responsables de quelque dommages, coûts, dépenses, frais juridiques ou pertes directs, indirects, accessoires, exemplaires, forfaitaires, punitifs, particuliers ou consécutifs que ce soit (notamment, mais non exclusivement, toute perte de revenu ou de gain et tout coût d'opportunité) liés à l'utilisation du Contenu, et ceci même si elles ont été informées de l'éventualité de tels dommages.

Les analyses relatives au crédit et à d'autres aspects, y compris les notations, ainsi que les déclarations incluses dans le Contenu, sont l'expression d'une opinion à la date à laquelle elles sont formulées et ne doivent en aucun cas être considérées comme une information factuelle. Les opinions, analyses et décisions de reconnaissance de notes (décrites ci-après) de S&P ne sont pas des recommandations d'acheter, conserver ou vendre de quelconques titres ou de prendre une quelconque décision d'investissement, et ne portent pas sur le caractère approprié d'une quelconque valeur mobilière. S&P n'a aucune obligation de mettre à jour le Contenu après publication sous quelque forme que ce soit. Le Contenu ne doit pas être le fondement d'une décision d'investissement ou commerciale et n'est pas destiné à remplacer les compétences, le jugement et l'expérience de l'utilisateur, ses dirigeants, préposés, conseillers et/ou clients à cet égard. S&P n'intervient pas en qualité de fiduciaire ou de conseiller en investissement, sauf sur les territoires où il est immatriculé comme tel. S&P utilise des informations en provenance de sources qu'il estime fiables mais ne conduit toutefois aucun audit, ne procède à aucune vérification indépendante à l'égard de ces informations et ne contracte aucune obligation à ce titre.

Dans le cas où des autorités réglementaires autorisent une agence de notation à reconnaître dans un pays une note émise dans un autre pays à certaines fins réglementaires, S&P se réserve le droit d'attribuer, retirer ou suspendre une telle reconnaissance à tout moment et à son entière discrétion. Les Parties S&P déclinent toute obligation découlant de l'attribution, du retrait ou de la suspension d'une telle reconnaissance et toute responsabilité en cas de préjudice prétendument subi en conséquence.

Certaines activités de S&P sont conduites au sein d'unités séparées afin de préserver l'indépendance et l'objectivité de leurs activités respectives. De ce fait, certaines unités de S&P peuvent disposer d'informations qui ne sont pas accessibles à d'autres. S&P a mis en place des politiques et des procédures visant à préserver la confidentialité de certaines informations non publiques obtenues au cours de chaque processus analytique.

S&P peut être rémunéré pour ses notations et certaines analyses relatives au crédit. Cette rémunération est en principe payée par l'émetteur des titres, par les établissements souscripteurs ou par les débiteurs. S&P se réserve le droit de publier ses opinions et analyses. Les notes et analyses publiques de S&P sont disponibles sur son site Web [www.standardandpoors.com](http://www.standardandpoors.com) (gratuitement), ainsi que sur [www.ratingsdirect.com](http://www.ratingsdirect.com) et [www.globalcreditportal.com](http://www.globalcreditportal.com) (sur abonnement), et peuvent être diffusées par d'autres moyens, y compris par des publications S&P et par l'intermédiaire de redistributeurs tiers. Des informations complémentaires concernant les tarifs de nos notations peuvent être consultées sur [www.standardandpoors.com/usratingsfees](http://www.standardandpoors.com/usratingsfees).

Copyright © 2017 Standard & Poor's Financial Services LLC. Tous droits réservés.